

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°7 DU 30 novembre 2021
(Réunion télématique)

SAISON 2021/2022

Présents :

Pierre MERCIER, Responsable du Pôle Sportif

Michel COZZI, Président de la CCS

Cédric AMBS, Gérald HENRY, Bertrand LEYS, Jean-Pierre MELJAC, Jérôme MIALON, Thierry MINSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT membres de la commission.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS),
Johan SOUMY (attaché à la CCO),

DEMANDE DE REPORT DE DROIT

Suite à la réception de la liste des joueurs convoqués en équipe de France U18 masculine du samedi 11 décembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022 inclus, la Commission Centrale Sportive constate qu'un certain nombre de clubs engagés en coupe de France M18 et M21 peut bénéficier d'un report de droit pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le dimanche 12 décembre 2021 conformément à l'article 5 du RPE coupe de France.

Les convocations ayant été transmises ce jour aux joueurs et aux clubs concernés.

Par conséquent dans ces délais très courts, la Commission Centrale Sportive fixe les conditions suivantes pour d'éventuelles demandes de reports :

- Les poules concernées sont :
 - o M18 M – A, B, G, I, P, V, X, Y, 2, 3.
 - o M21 M – C, D et N.
- Les clubs pouvant bénéficier d'un report de droit devront en faire la demande auprès de la CCS par courriel avant **le mercredi 1^{er} décembre 2021 – 12h**. Passé ce délai aucune demande de report de droit ne pourra être acceptée.
- Pour les M18 masculin, la Commission Centrale Sportive fixe la date du report des tournois **au samedi 4 décembre 2021 à 14h**. *Seule date disponible avant le 4^{ème} tour de la compétition.*
- Pour les M21 masculin, cette catégorie n'ayant pas de tour fixé le weekend du 8 et 9 janvier 2022, la Commission Centrale Sportive fixe la date de report **au samedi 15 janvier 2022 à 14h**.

Conformément à l'article 11.5 du RGES la présente décision ne peut être frappée d'appel auprès de la CFA.

Le Président de la CCS
M. Michel COZZI

Le Secrétaire de Séance
M. Emmanuel TURPINAT